

Les annonces du Premier Ministre sur l'architecture du nouveau système universel des retraites

Le statut de policier actif reste remis en cause : CIRCULEZ, Y A RIEN A VOIR !

Chers collègues,

Comme annoncé, le SICIP était présent hier aux côtés des syndicats représentatifs des policiers actifs véritablement **mobilisés pour défendre le maintien du régime spécifique de retraite**, à savoir Alliance Police nationale, UNSA Police, Unité SGP Police et Synergie officiers, tous rassemblés pour manifester l'opposition au projet actuel aujourd'hui devant le conseil économique social et environnemental lors du discours du Premier Ministre.

Le gouvernement ne change rien !

Outre quelques précisions techniques, dont celle - importante - des générations impactées totalement par la réforme (c'est-à-dire seuls les Français nés après 1975, information par ailleurs relayée médiatiquement depuis trois jours par une fuite savamment orchestrée...), **aucune annonce majeure ne nous concerne.**

Rien ne diffère en effet du projet présenté jusqu'alors, tel qu'il résultait du rapport du haut-commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul Delevoye publié l'été dernier : système universel par points, maintien de l'âge légal de départ à 62 ans mais avec un système de malus/ bonus pour les départs en retraite avant/après l'âge pivot de 64 ans, calcul de pension à partir des salaires et cotisations tout au long de la carrière et non plus selon les salaires perçus sur les 6 derniers mois d'activité etc.

Le communiqué de presse diffusé à l'issue du discours est encore plus explicite que les déclarations du Premier Ministre :

"Pour les fonctionnaires ayant des missions régaliennes, et sous réserve d'avoir effectivement occupé pendant une durée minimale des fonctions opérationnelles les exposant au danger, les droits à un départ anticipé seront ouverts pour les policiers", cités au même titre que les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne.

"Une concertation sera ouverte sur la définition de ces fonctions".

Ainsi, le *casus belli* persiste puisque l'approche missionnelle des fonctions dangereuses -et non plus la conception statutaire- est bien confirmée.

La remise en cause du statut spécifique de tout policier actif est aujourd'hui effective dans ce projet : fin de la bonification du 1/5^{ème} pour tous et nécessité de déterminer quels seront ceux qui pourront prétendre à un nouveau dispositif de départ anticipé selon les postes "dangereux" qu'ils auraient occupés suffisamment longtemps (désormais sans précision de durée, seule marge de négociation apparemment offerte)...

Nous refusons catégoriquement cette approche et nous refusons également de participer à toute désignation stigmatisante de celles et ceux de nos collègues à qui des tâches considérées comme "sans risque" seraient confiées, les excluant de toute prise en compte du particularisme du métier de police lors de leur calcul de pension de retraite. Cette parodie de concertation n'est pas notre conception d'un dialogue social serein.

Nous n'avons pas manqué de relever l'iniquité persistante entre les deux forces de la sécurité intérieure puisque, dans le même temps, le régime des militaires (donc des gendarmes également) serait préservé. Pour les sous officiers, *"droit à un départ à la retraite à compter de 17 années de services"* et, pour les officiers, *"droit maintenu à une retraite immédiate à 27 ans de services sous la condition d'avoir atteint l'âge de 52 ans"*.

Nous persisterons donc à réclamer la préservation de notre mode de calcul de pension qui découle de notre statut, dédié à **tous les policiers actifs.**

La dangerosité est inhérente au métier de policier, une qualité conservée H24 qui conduit à être confronté au risque légal permanent, en service comme hors service, sur le terrain comme au bureau.

Nous continuons à défendre les intérêts d'une police républicaine, dont les effectifs de tous corps, travaillant dans des conditions toujours plus difficiles et dangereuses (agressions, menaces à domicile, mise en cause systématique de leur action, perte de sens du métier etc) méritent une juste reconnaissance que seul consacrerait le maintien du statut et de ses effets pour la retraite.

Quelle est vraiment la position du SCPN ?

La **défense unitaire de l'institution est impérative** dans le contexte de jusqu'au-boutisme affiché par le gouvernement qui se refuse à amender son projet pour tenir compte des attentes légitimes des policiers.

Tous les corps doivent être unis pour défendre le métier de policier, en mettant de côté les clivages habituels.

C'est pourquoi le SCPN avait été sollicité par sa confédération (UNSA) pour afficher publiquement son soutien sur les communiqués et tracts communs avec les autres syndicats, notamment celui du 19 novembre dernier sommant nos autorités de nous répondre avant le 5 décembre.

Après avoir amendé le texte de déclaration commune pour accepter d'apposer son logo, le SCPN "partenaire" de l'intersyndicale qui se constituait a finalement décidé au dernier moment de retirer sa participation à l'ultimatum lancé au gouvernement. Dont acte...

Ce revirement est un libre choix que nous acceptons, tout surprenant qu'il soit.

La motivation est sans doute à chercher dans les contacts privilégiés que le SCPN entretient avec certain(s) membre(s) du cabinet ministériel peu satisfait(s) de voir se rassembler une intersyndicale de tous les corps lassés de ne pas être entendus, une intersyndicale appréhendée comme une menace pour nos autorités de tutelle...

Le lendemain de cet appel à la mobilisation de tous pour la sauvegarde des retraites, Unité Police SGP s'associait au mouvement unitaire Alliance Police Nationale/UNSA Police/Synergie Officiers/SICIP.

Quel ne fut pas notre effarement de lire ensuite un communiqué commun SCPN / SCS (syndicat majoritaire des officiers de la CFDT) **demandant à la parité syndicale de rester unie**, se plaignant de ne pas avoir été invités à participer au mouvement de mobilisation impulsé par l'appel à rejoindre l'intersyndicale pour des actions symboliques !

Pire encore, dans une diffusion de l'agenda du SCPN du 28 novembre, il est fait référence à cet ultimatum à engager un réel dialogue social avant le 5 décembre en mentionnant que *"(...) certains syndicats comme le SICIP ont fait le choix de postures de brutalité, d'appel au black out pour la journée de grève du 5 décembre (...)"*.

S'il est une chose de faire faux bond au dernier moment, il en est une toute autre non seulement de prétendre avoir été écarté d'une démarche commune mais surtout de décrier ensuite la méthode retenue pour défendre les intérêts des policiers !

Nous assumons notre soutien aux autres organisations qui, comme nous, ne tolèrent plus de subir le refus méprisant de tout dialogue social.

Il est nécessaire de peser face à un gouvernement sourd aux demandes des organisations syndicales policières, en acceptant le déplorable bras de fer engagé par une administration qui campe sur ses positions de non-reconnaissance des particularismes de notre métier !

Nous peinons donc à identifier clairement l'idée de la défense des intérêts collectifs des commissaires que se fait le SCPN dans le cadre du projet de réforme des retraites.

Alors que nous étions hier le seul syndicat représentatif des commissaires avec les organisations des gradés et gardiens et des officiers devant le conseil économique social et environnemental pour manifester en faveur de la défense du statut spécial de policier pendant le discours généraliste du Premier Ministre, **comment devons nous interpréter le communiqué actuel du SCPN** qui semble se satisfaire des annonces gouvernementales (il s'agirait d'un "premier pas"? Mais lequel et vers quoi?) et qui appelle **"au maintien de la mobilisation, au regroupement de l'intersyndicale retraites avec nos collègues des autres organisations syndicales" ?**

Nous demandons désormais au SCPN de nous faire savoir expressément la position syndicale soutenue en matière de régime des retraites des policiers.

Nous espérons que la clarification sera établie avant aujourd'hui 15H30, heure de la réunion organisée place Beauvau par nos ministres avec l'ensemble de la parité syndicale pour faire avancer ce dossier sensible.

Soyez certains que le SICIP refusera toujours de participer à une quelconque opération d'exclusion de policiers "faussement actifs", qui s'effectuerait évidemment au préjudice principal des commissaires de police (en centrale, mission de soutien, RH, état major etc), **trop souvent considérés par nos autorités de tutelle comme de simples gestionnaires sacrificiables dans le cadre de l'universalité de la réforme des retraites...**

Notre objectif clairement affiché reste de parvenir à la préservation de nos spécificités liées à l'exercice du métier bien particulier de policier, en incitant les plus hautes autorités à réfléchir au moyen de faire enfin droit à nos demandes.

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICIP
Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN,
Secrétaires nationaux